



## Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

**4277**<sup>e</sup> séance

Mardi 13 février 2001, à 11 h 5

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Ben Mustapha . . . . .	(Tunisie)
<i>Membres :</i>	Bangladesh . . . . .	M. Chowdhury
	Chine . . . . .	M. Shen Guofang
	Colombie . . . . .	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Stoffer
	Fédération de Russie . . . . .	M. Lavrov
	France . . . . .	M. Levitte
	Irlande . . . . .	M. Cooney
	Jamaïque . . . . .	Mlle Durrant
	Mali . . . . .	M. Touré
	Maurice . . . . .	M. Neewoor
	Norvège . . . . .	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Harrison
	Singapour . . . . .	M. Mahbubani
	Ukraine . . . . .	M. Kuchynski

### Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)  
du Conseil de sécurité

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

*La séance est ouverte à 11 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité**

**Le Président** (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Suède et de la Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Mladenović (Yougoslavie) prend place à la table du Conseil; M. Schori (Suède) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Le Conseil de sécurité entendra aujourd'hui un exposé de M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Je lui donne la parole.

**M. Guéhenno** (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter aux membres du Conseil de sécurité une mise à jour sur l'évolution de la situation au Kosovo depuis notre dernière réunion de la mi-janvier.

Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, a fixé quatre priorités pour la prochaine phase du travail de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) : tout d'abord, la création d'un cadre juridique pour le gouvernement autonome provisoire du Kosovo, y compris la préparation d'élections au niveau provincial; deuxièmement, l'achèvement de la mise en place d'un système judiciaire et d'application des lois efficace; troisièmement, l'instauration d'un dialogue régulier avec la République fédérale de Yougoslavie et l'ouverture d'un bureau de la MINUK à Belgrade; et quatrièmement, le règlement de toutes les questions relatives à la propriété juridique, afin de créer une administration publique locale plus responsable et de faciliter le relèvement économique. Je vais maintenant présenter les progrès réalisés sur chacun de ces quatre points avant de passer à des questions plus générales.

En ce qui concerne la première priorité, à savoir la mise en place d'un cadre juridique au Kosovo, la MINUK a entrepris un processus approfondi visant à élaborer les grands principes sur lesquels reposeront les futures discussions sur le cadre juridique du gouvernement autonome provisoire. Dans les semaines à venir, lorsque ce processus sera terminé, la Mission entamera des consultations étroites avec ses interlocuteurs au niveau local et avec la communauté internationale. Les mécanismes qui permettront le transfert final des pouvoirs à un gouvernement autonome provisoire devront être examinés en détail si l'on veut que ce transfert se passe bien et de façon efficace. La décision définitive concernant les pouvoirs et les compétences sera prise par le Représentant spécial du Secrétaire général.

Le pilier chargé de la mise en place des institutions de la mission, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), prévoit huit mois pour préparer les élections provinciales. L'essentiel du travail préliminaire des élections peut commencer avant que le cadre juridique soit mis en place. Toutefois, les décisions sur les principaux éléments de ce cadre doivent être prises d'ici le mois d'avril si nous voulons que les élections aient lieu cette année. Des progrès ont déjà été réalisés en matière d'enregistrement des résidents habituels du Kosovo, et ce travail est fondamen-

tal pour mettre à jour les listes des électeurs nécessaires pour des élections générales.

Dans l'intervalle, la MINUK a commencé à restructurer la Structure administrative intérimaire mixte pour tenir compte des résultats des élections municipales, qui ont permis de jauger le niveau de soutien dont bénéficient les partis politiques du Kosovo, et préparer une transition harmonieuse vers une structure gérée localement. À cet égard, la MINUK a identifié un certain nombre de domaines, y compris l'application de la loi et le système judiciaire, où les pouvoirs seront détenus par la Mission. Les Départements sont encouragés à assumer la responsabilité des aspects budgétaires de leurs activités. Ceci est fondamental car le budget consolidé du Kosovo doit être de plus en plus tributaire de fonds générés au plan interne.

Le travail de mise en oeuvre des résultats des élections municipales s'est poursuivi. De nouveaux progrès ont été enregistrés dans la création des assemblées municipales. À ce jour, 18 des 30 municipalités du Kosovo ont nommé leurs présidents, et sept ont entièrement constitué leurs conseils d'administration.

La deuxième priorité concerne l'application de la loi et le système judiciaire. Le maintien de l'ordre public est une des principales priorités de la MINUK. Pour consolider la primauté du droit, on envisage de mettre en place une structure plus unifiée de coordination de l'administration civile et de la police judiciaire. On travaille actuellement à améliorer la qualité du système judiciaire au Kosovo. En raison de la nécessité urgente d'un système judiciaire, lorsque la MINUK a commencé ses activités, plus de 400 juges et procureurs locaux ont été nommés. Une évaluation de leurs résultats est en cours et des mécanismes de sélection de candidats potentiels sont en place. Il s'agit d'une tâche particulièrement délicate, et la Mission estime que les conséquences politiques négatives ainsi qu'une résistance locale sont possibles.

La MINUK dispose aujourd'hui de 12 juges internationaux et de 5 procureurs internationaux qui sont chargés de traiter des cas les plus délicats relatifs aux crimes de guerre, ethniques et organisés. L'une des principales responsabilités de ce personnel international consiste à faire en sorte que les droits de l'homme soient respectés et que les préjugés ethniques ne s'immiscent pas dans les affaires. Toutefois, ceci met à rude épreuve les relations de travail entre les juges et les procureurs locaux et internationaux, et est perçu

comme un manque de confiance à l'égard du personnel judiciaire local. La Mission doit équilibrer la nécessité d'une justice efficace et non partielle, renforcée par le personnel international, et l'importance qu'il y a à remettre en état le système judiciaire du Kosovo.

S'agissant de la police, la MINUK a créé une Unité de police chargée des renseignements sur la criminalité organisée. À ce jour, 3 138 élèves officiers sont sortis de l'École de police du Kosovo. Après la formation de base, on met maintenant l'accent sur les activités de supervision.

La troisième priorité concerne les relations avec la République fédérale de Yougoslavie et l'ouverture d'un bureau de la MINUK à Belgrade. Les changements démocratiques intervenus en République fédérale de Yougoslavie et en Serbie même ont donné la possibilité d'établir une relation beaucoup plus constructive et profonde avec Belgrade. L'ouverture d'un bureau de la MINUK à Belgrade a été acceptée en principe.

Les négociations se poursuivent avec les représentants du Gouvernement yougoslave sur les détenus et les personnes portées disparues au Kosovo. Les négociations ont surtout porté sur l'échange d'informations précises et complètes sur les détenus, la libération de cas humanitaires et les détails d'un projet de loi d'amnistie. La MINUK a demandé que la loi d'amnistie soit étendue pour couvrir également tous les détenus albanais du Kosovo. Ceux qui ne sont pas couverts par la loi d'amnistie doivent pouvoir être libérés au titre d'autres mécanismes dont disposent les autorités serbes, tels qu'un décret présidentiel. La Mission a également suggéré que tous les détenus albanais du Kosovo soient remis à la MINUK pour un examen judiciaire de leurs cas.

La quatrième priorité concerne les questions des biens, l'administration publique et la reconstruction économique du Kosovo – la base socioéconomique du développement du Kosovo. Les activités se poursuivent dans les secteurs privé et public de l'économie du Kosovo. Le budget consolidé du Kosovo est aujourd'hui financé à 68 % par des ressources locales, et 32 % proviennent donc de contributions de bailleurs de fonds. Ces chiffres peuvent être comparés à ceux de l'an 2000, qui montrent un partage à 50/50 entre les ressources locales et les contributions des bailleurs de fonds. La Mission cherche à améliorer la réglementation économique et à diminuer l'isolement de

l'économie du Kosovo de ses voisins, ainsi qu'à encourager les investissements étrangers directs au Kosovo. Le travail se poursuit en vue de rétablir le fonctionnement du complexe industriel de Trepca. Les questions politiques qui sont à l'examen incluent le soutien que doit mobiliser la communauté internationale, une structure pour faire participer les résidents du Kosovo aux délibérations, et une stratégie pour faire participer la République fédérale de Yougoslavie au processus. D'autres éléments sont à l'examen, à savoir aborder les questions de la gestion intérimaire, le droit à la propriété et le recouvrement des dettes, la réparation des dégâts provoqués à l'environnement, la restructuration et le recyclage des travailleurs, et l'établissement de lois minières appropriées.

*(l'orateur poursuit en français)*

Je passe maintenant à des questions plus générales. Je commence d'abord par les questions de sécurité. À Mitrovica-Sud, il y a eu récemment des manifestations qui ont été provoquées par la mort d'un jeune Albanais du Kosovo à la suite d'une attaque à la grenade le 29 janvier dernier. Ces manifestations sont devenues un élément central de protestation par lequel les Albanais du Kosovo voulaient montrer qu'ils ne faisaient pas confiance à la Force de paix au Kosovo (KFOR) pour leur apporter la sécurité qu'ils réclament. Ces protestations, ces manifestations semblent avoir été, dans une certaine mesure, planifiées puisque certains manifestants disposaient de masques à gaz et semblaient bien organisés sous le contrôle d'un groupe local. Le Service de police du Kosovo a montré son utilité et son efficacité croissante en évitant que d'autres rassemblements à Mitrovica-Sud ne dégénèrent. Ces protestations ont provoqué peu de réaction de la part des Serbes du Kosovo. Cependant, nous avons eu des informations selon lesquelles des menaces à l'égard de la minorité albanaise du Kosovo à Mitrovica-Nord ont été proférées et une maison aurait été brûlée, et des appartements inoccupés auraient été occupés. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), il y a aujourd'hui 23 familles albanaises du Kosovo qui restent encore dans la partie nord de la ville.

En réponse à ces troubles, le Représentant spécial du Secrétaire général et le Commandant de la KFOR se sont rendus à Mitrovica et ont eu des discussions avec les responsables locaux tant albans que serbes. Une déclaration conjointe a été signée par le Représentant spécial, par le Commandant de la KFOR, par l'Assem-

blée municipale de Mitrovica, et par des représentants politiques locaux.

Cette déclaration exige une sécurité renforcée, une extension de la zone de confiance qui garantisse la liberté de mouvement des résidents, le retour des personnes déplacées et l'établissement de structures politiques fonctionnelles. Sur tous ces objectifs, le travail a commencé. Cependant, les représentants de toutes les factions serbes locales ont signé une déclaration de désaccord avec cette déclaration conjointe, en soulignant que ce plan excluait les Serbes du Kosovo et que l'extension de la zone de confiance était envisagée seulement vers le nord de Mitrovica. La MINUK poursuit ses efforts pour faire en sorte que ce plan ait le soutien de toutes les communautés.

L'autre préoccupation dans le domaine de la sécurité, ce sont les événements et les tensions dans la vallée de Presevo et au sud de la Serbie. On a ainsi constaté une multiplication d'affrontements et de barrages illégaux, et aussi des activités d'entraînement dans la zone de sécurité qui entoure le Kosovo. La MINUK et la KFOR continuent de prendre des mesures pour décourager tout soutien à des combattants albans qui utiliseraient la zone de sécurité comme un point de départ pour leurs actions. La MINUK travaille avec la KFOR pour mettre en oeuvre des mesures efficaces dans des points choisis du côté kosovar de la ligne de séparation, de façon à contrôler plus efficacement les mouvements de personnes qui seraient tentées d'apporter leur soutien aux combattants albans. C'est ainsi que la KFOR a actuellement sous les verrous une centaine de personnes soupçonnées d'être des combattants albans.

Les discussions continuent avec la République fédérale de Yougoslavie, ainsi qu'avec les responsables serbes et de souche albanaise, pour prendre des mesures efficaces afin d'éviter les mouvements de population et d'encourager des retours dans la zone de Presevo. Une équipe interorganisations comprenant des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Haut Commissariat aux droits de l'homme a été envoyée dans la région pour faire une évaluation des besoins humanitaires de base dans cette zone de la vallée de Presevo. Ces efforts, qui rejoignent ceux qui sont entrepris par l'Union européenne et d'autres organisations internationales, ainsi qu'un en-

semble de mesures de confiance élaboré par le Gouvernement de Belgrade, pourraient contribuer à stabiliser la situation et à éviter tout impact négatif sur la population serbe du Kosovo.

Après ces questions de sécurité, je voudrais dire un mot sur les problèmes de minorités, sur le traitement des minorités au Kosovo. Il semble qu'il y ait eu une augmentation des attaques visant les Serbes du Kosovo ainsi que leurs biens à Prizren, à Mitrovica, à Gnjilane et à Pristina. La pression sur les Serbes du Kosovo pour qu'ils vendent leurs biens reste élevée, en particulier dans les zones mixtes où les populations serbes sont mêlées à d'autres populations, telles que le Kosovo Polje dans la région de Pristina. Le dialogue se développe avec un large éventail de représentants des communautés serbe et albanaise, ainsi qu'avec la République fédérale de Yougoslavie, sur le cadre à envisager pour le retour des Serbes au Kosovo. Le Département administratif de la reconstruction de la MINUK prépare également une évaluation des dommages subis par des maisons et par des bâtiments publics dans 24 localités qui ont été identifiées comme étant en mesure d'accueillir des Serbes revenant au Kosovo. Il reste à établir le financement des réparations qui devront être effectuées sur ces bâtiments. Des efforts semblables sont en ce moment envisagés pour le retour d'autres communautés au Kosovo.

Dans le domaine de l'administration civile, la situation à laquelle doivent faire face les professeurs serbes du Kosovo reste difficile du fait d'intimidations à Mitrovica-Nord, à Strpce et à Leposavic. Les professeurs serbes du Kosovo et le personnel de soutien des écoles se sont vu offrir les mêmes conditions contractuelles que les professeurs albanais et le personnel de soutien albanais. Cependant, du fait de pressions émanant de leurs propres communautés et de responsables de l'éducation serbes, il leur a été demandé d'avoir temporairement des contrats différents.

Sur le plan plus général de l'activité économique au Kosovo, malgré les efforts soutenus pour encourager une reprise économique, le chômage reste très élevé au Kosovo. Des programmes d'aide sociale pour les chômeurs les plus en difficulté ont été mis en place. Un programme de travaux publics est également en cours d'examen afin de fournir des emplois temporaires à des personnes sans éducation et sans qualification particulière.

Je voudrais dire un mot sur la question de l'uranium appauvri. Un rapport provisoire sur les effets de l'uranium appauvri a été préparé par une équipe de l'Organisation mondiale de la santé, et il conclut que les menaces que pose l'uranium appauvri pour la santé publique et pour l'environnement sont faibles. Il recommande également qu'une campagne d'information soit élaborée pour encourager la population à divulguer toute découverte de munitions recelant de l'uranium appauvri. Cette campagne d'information devrait aussi permettre de disposer de données médicales améliorées et d'élaborer un système d'information efficace sur l'état sanitaire du Kosovo de façon à suivre avec précision la situation sous tous ses aspects et, notamment donc, sur la question de l'uranium appauvri.

Pour terminer, je voudrais souligner que les quatre priorités qui ont été énoncées par le Représentant spécial du Secrétaire général en janvier définissent le cadre d'action de la MINUK pour les prochains mois. Le développement d'un cadre juridique pour les élections et d'une auto-administration intérimaire dans laquelle les Kosovars pourront disposer d'une autonomie substantielle est un exercice très complexe qui doit être mené sans précipitation et sans retard inutile. Le Représentant spécial gardera bien entendu le dernier mot sur ces questions fondamentales.

D'autres questions pressantes que nous devons traiter sont, bien entendu, les menaces pour la sécurité des personnes qui continuent d'exister au Kosovo et le combat qu'il convient de continuer à mener pour établir la primauté du droit au Kosovo. La situation dans la vallée de Presevo et les troubles récents à Mitrovica ont eu à cet égard un impact évident et regrettable sur les activités de la MINUK, et ils ont des conséquences négatives pour le respect par la KFOR et par la MINUK de leur responsabilité d'établir un environnement de sécurité stable au Kosovo. À court terme, il est possible que ces défis, ces menaces, augmentent. À plus long terme, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) continue et continuera de se tourner vers le Conseil pour obtenir de lui le soutien politique dont elle a besoin pour trouver le juste équilibre entre la gestion au quotidien du Kosovo et la mise en place de cette administration intérimaire dans laquelle la population du Kosovo pourra jouir d'une autonomie substantielle, conformément à la résolution 1244 (1999).

**Le Président** (*parle en arabe*): Je remercie M. Guéhenno de son exposé très complet.

**M. Levitte** (France) : Je voudrais remercier très chaleureusement M. Jean-Marie Guéhenno de son exposé à la fois clair et précis. La position de l'Union européenne à laquelle la France souscrit pleinement sera exposée par le Représentant permanent de la Suède. Je souhaite compléter, par quelques observations, les propos que l'Ambassadeur Schori va tenir.

Il est essentiel de faire reculer la violence au Kosovo. Depuis juin 1999, des progrès impressionnants ont été réalisés. La communauté internationale a joué un rôle décisif dans cette évolution. La Force de paix au Kosovo (KFOR) a relevé le défi qui lui était lancé dans un environnement souvent difficile. Des actions courageuses ont été conduites en vue de préserver la sécurité des populations. C'était le cas, récemment encore, à Mitrovica, où une vingtaine de soldats de la KFOR ont été blessés.

Mais la réduction des tensions repose d'abord sur la contribution des Kosovars eux-mêmes. Pour favoriser l'implication des citoyens dans la lutte contre la violence, les responsables politiques kosovars ont une responsabilité particulière. Leur soutien actif est requis. À cet égard, après les événements de Mitrovica, la déclaration publiée le 1er février par des dirigeants albanais du Kosovo afin de condamner les violences a constitué un signal positif.

Dans le secteur de Mitrovica comme ailleurs, la détente doit se poursuivre. Nous apportons tout notre soutien aux efforts engagés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la KFOR afin de faire cesser les heurts entre les groupes ethniques, de garantir à tous les habitants la sécurité à laquelle ils sont en droit de prétendre, ainsi que de surmonter, aussi rapidement que possible, la division entre les communautés.

Concernant la tenue d'élections générales, je tiens à souligner la nécessité d'une définition soignée, au préalable, de la nature et des fonctions des institutions provisoires qui seront élues. Une préparation dans des conditions irréprochables est aussi indispensable. Tout doit être mis en oeuvre, en particulier, pour permettre la participation de toutes les communautés, et notamment de la communauté serbe, à ce scrutin.

À ce stade, la poursuite des discussions entre Kosovars de toutes origines à propos des structures intérimaires de l'autonomie, sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général, est une étape nécessaire. Il est souhaitable que les autres parties concer-

nées soient informées de ces discussions et puissent y être associées. Dans cette perspective, l'ouverture d'un bureau de la MINUK à Belgrade est une mesure positive.

S'agissant de la situation à la limite administrative entre le Kosovo et le sud de la Serbie, la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 19 décembre dernier (S/PRST/2000/40), ainsi que la déclaration à la presse du 30 janvier, ont permis de condamner avec force les agissements des groupes terroristes.

La démarche politique que les autorités de Belgrade viennent de lancer, sous l'égide du Président Kostunica, s'inscrit dans le cadre de la recherche d'une solution pacifique. Il convient de soutenir cette volonté de Belgrade d'engager, malgré les difficultés de l'entreprise, des négociations avec les représentants locaux de la communauté albanaise. Un appui de la communauté internationale aux mesures politiques, économiques et sociales en faveur de la population de la région, notamment d'origine albanaise, sera également nécessaire. L'Union européenne, pour sa part, a déjà engagé près d'un million d'euros pour des opérations humanitaires dans la région de Presevo, et elle étudie les moyens d'en faire davantage.

La KFOR, pour ce qui la concerne, a renforcé son dispositif à la frontière administrative. Ces mesures permettront d'exercer un contrôle plus étroit sur les activités illégales dans ce secteur. Toute solution dans la vallée de Presevo passe aussi par une coopération entre la KFOR et Belgrade, y compris sur le terrain.

**M. Lavrov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de son exposé détaillé.

Malgré les efforts déployés par la communauté internationale depuis un bon moment déjà, la situation au Kosovo demeure complexe. Ces derniers jours, la situation s'est gravement détériorée à Mitrovica où il y a eu des accrochages importants entre des habitants albanais et serbes, obligeant la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force de paix du Kosovo (KFOR) à intervenir. Il continue d'y avoir des tensions dans la zone de sécurité terrestre dans la vallée de Presevo. Chacun sait que cela est dû au harcèlement incessant des extrémistes albanais qui sont implantés dans cette région.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général dans les Balkans, M. Carl Bildt, a récemment décrit la situation dans la vallée de Presevo comme la menace la plus grave pour la stabilité des Balkans. Nous suivons attentivement les activités conduites par la présence internationale pour mettre un terme aux incursions des extrémistes et pour prévenir l'expansion du conflit interethnique. Les événements qui se déroulent au Kosovo et alentour confirment cependant les conclusions que nous avons tirées à plusieurs reprises, à savoir nous ne constatons malheureusement pas pour le moment de progrès significatif dans l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Il n'existe aucun progrès tangible dans la mise en place du processus politique qui doit conduire à un règlement global du problème au Kosovo. Aucune solution satisfaisante, s'il y en a, n'a été trouvée au problème du retour des réfugiés, de la refonte de la société multiethnique dans la région, où toutes les communautés jouiraient d'une même sécurité. Dans ce contexte, nous trouvons contestable le caractère opportun d'une tenue précipitée d'élections générales au Kosovo. Sans assurer le niveau de sécurité nécessaire, il ne peut y avoir de retour des réfugiés dont le nombre, je le rappelle, est d'environ 200 000. Cela signifie que ces élections ne sauraient être représentatives. Il n'existe également aucune certitude quant à la question des pouvoirs des futurs organes locaux, qui doivent être mis en place avec la participation directe non seulement des divers groupes au Kosovo et des représentants de la communauté internationale mais aussi de Belgrade.

Tout cela montre combien sont inopportunes les tentatives visant à accélérer la préparation de la tenue d'élections au Kosovo. Nous prenons note du fait que les dirigeants de la MINUK se sont récemment efforcés d'adopter une approche objective face à la question de la préparation des élections. Il ne fait aucun doute qu'avant le début de la campagne électorale, la clarté totale devrait se faire sur ce que l'on entend par « autonomie substantielle », conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Nous savons que l'objectif des Nations Unies vise à ce que la mission prépare le cadre juridique des futurs organes autonomes du Kosovo. Mais, je le répète encore une fois, la mise en place de cette structure exige la participation des autorités de Belgrade. Bien sûr, le Conseil de sécurité lui-même doit jouer un rôle central dans la solution définitive, tant pour la question de la

définition du concept d'autonomie centrale pour le Kosovo, dans le cadre de la République fédérale de Yougoslavie, que pour la question des dates des élections.

Il convient d'examiner avec une attention continue la situation dans la zone de sécurité terrestre, dans le sud de la Serbie. Nous estimons que les récentes propositions de Belgrade pour résoudre ce problème méritent notre plein appui. Je veux parler du programme de règlement de la crise au sud de la Serbie, adopté le 6 février par le Gouvernement serbe ainsi que des déclarations des autorités yougoslaves sur la possibilité d'engager des négociations avec les dirigeants albanais dans la région de la vallée du Presevo.

Nous estimons extrêmement important que la communauté internationale se libère des préjugés sur les initiatives venant de Belgrade. Nous pensons que cela devrait permettre l'ouverture rapide d'une représentation de la MINUK dans la capitale de la République fédérale de Yougoslavie. Nous aimerions le souligner une fois de plus, sans collaboration étroite entre la présence internationale et les autorités yougoslaves, on ne pourra pas se conformer à la résolution 1244 (1999), et ni parvenir à un règlement global de la situation.

Une mesure à cet égard doit être – enfin – la signature des accords pertinents sur le statut de la présence internationale au Kosovo. Le Conseil de sécurité pourrait donner l'élan politique nécessaire à ce processus. La signature de ces accords pourrait aussi contribuer au renforcement de la base juridique assurant la sécurité du personnel de la MINUK et de la Force de paix au Kosovo dans leurs efforts visant à la pleine application de la résolution 1244 (1999).

Nous restons préoccupés par les graves contradictions qui persistent dans les activités du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. Je sais que nous allons bientôt évoquer cette question au Conseil de sécurité mais je voudrais aussi l'aborder dès aujourd'hui. À plusieurs reprises, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, nous avons dit que la politisation du Tribunal, ainsi que l'approche sélective pour identifier les responsables de la tragédie yougoslave étaient aussi inacceptables l'une que l'autre. Toutefois, les préventions dans les travaux du Tribunal, y compris le préjugé anti-serbe, persistent. Nous le voyons en particulier dans les activités du Procureur du Tribunal, Mme Carla Del Ponte.

Une question sur laquelle nous avons attiré l'attention à plusieurs reprises est le fait que, malgré

nos nombreuses demandes, les informations sur les détails de la tragédie de Racak ont été cachées aux membres du Conseil de sécurité. Ce n'est qu'en février de cette année que nous avons enfin reçu une réponse, signée par le Secrétaire général adjoint, Jean-Marie Guéhenno, où il était dit que le Procureur du Tribunal, Mme Del Ponte, avait décidé qu'elle pouvait autoriser la diffusion du seul résumé du rapport d'enquête, mais non le texte intégral du rapport. Malheureusement, le résumé que nous avons reçu est vague et ne donne pas une idée précise de ce qui s'est réellement produit à Racak ni de qui était responsable de la tragédie. Nous pensons que le secret absolu dont le Tribunal entoure son enquête est entièrement injustifié. Nous sommes convaincus que les membres du Conseil de sécurité doivent enfin recevoir le texte complet du rapport sur les événements de Racak. Mme Carla Del Ponte ne représente pas une organisation privée, mais un Tribunal créé par décision du Conseil de sécurité, et qui devrait être responsable devant lui. Si elle a des secrets qu'elle cache au Conseil, nous pensons que c'est inacceptable.

Une démarche semblable a été adoptée en novembre de l'an dernier, lorsque nous avons demandé au Secrétaire général de faire distribuer comme document officiel du Conseil de sécurité le texte d'un mémorandum d'accord signé entre le Tribunal et l'état-major des forces armées alliées en Europe. Ce mémorandum a été conclu entre le Tribunal et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en 1996. Cependant, en dépit de nos requêtes, le texte de ce mémorandum n'a toujours pas été publié et demeure secret. C'est pourquoi le 28 décembre 2000, nous avons été obligés de réitérer cette requête. Nous attendons encore la réponse. Entre-temps, Mme Del Ponte a déclaré publiquement que ce mémorandum n'existe pas. C'est là une tentative, et c'est un euphémisme, d'induire en erreur la communauté internationale. Tout le monde sait que ce mémorandum existe, et il est mentionné dans les rapports du Secrétaire général au Conseil. Nous exigeons que ce texte soit distribué au Conseil de sécurité et nous voulons mettre les points sur les i à ce sujet.

Nous estimons aussi qu'il est temps de considérer les activités futures du Tribunal. Dans la résolution 1329 (2000) du Conseil de sécurité, adoptée le 30 novembre 2000, il est demandé au Secrétaire général de faire des propositions dès que possible sur la date de cessation de la juridiction temporaire du Tribu-

nal. Nous estimons que le Conseil pourrait déjà être informé des délais prévus, conformément à ses ordres.

Pour ce qui est de l'utilisation de munitions à l'uranium appauvri par l'OTAN en Yougoslavie, dont a parlé aujourd'hui M. Guéhenno, nous pensons que les études menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et par l'Organisation mondiale de la santé n'ont pas fourni de réponse à toutes nos questions. C'est pourquoi avec de nombreux autres pays, nous souhaitons qu'une enquête indépendante d'experts soit menée concernant l'utilisation de telles munitions afin de déterminer le danger réel pour l'environnement et pour la population, et afin de surmonter les obstacles aux mesures permettant de prévenir les dangers pour la santé. Les coûts correspondants devraient être assumés par tous les pays de l'OTAN ayant participé aux actions militaires contre la République fédérale de Yougoslavie.

Le Conseil de sécurité doit aussi continuer d'examiner tous les aspects de la situation au Kosovo, et les activités de la présence internationale dans cette région. Nous comprenons que les nouveaux dirigeants de la MINUK et M. Hans Haekkerup ont besoin de temps pour analyser la situation locale et pour déterminer les priorités de leurs activités. Nous soutenons bien sûr tous ses efforts en ce sens, afin qu'il puisse déterminer avec précision les moyens d'obtenir une application pleine et entière de la résolution 1244 (1999). Nous espérons qu'une fois qu'il sera établi au Kosovo, les membres du Conseil de sécurité auront la possibilité d'être informés directement de son appréciation de la situation et de ses vues quant à la façon de mettre en oeuvre pleinement la résolution 1244 (1999), ainsi que la manière de normaliser la situation dans la région. Nous espérons qu'une telle rencontre avec M. Haekkerup pourra avoir lieu au Conseil dès le mois prochain.

Nous pensons également qu'il serait bon d'envisager, dans les consultations avec M. Haekkerup, la question de l'envoi d'une nouvelle mission du Conseil de sécurité au Kosovo. Elle comprendrait bien sûr aussi une visite à Belgrade, et peut-être aussi dans la vallée du Presevo, si les conditions de sécurité le permettent.

Nous espérons que, la semaine prochaine, les membres du Conseil de sécurité ainsi que nos collègues du Secrétariat et les dirigeants de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Ko-

sovo (MINUK) examineront les paramètres concrets de cette proposition.

**M. Chowdhury** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Guéhenno pour son exposé sur la situation au Kosovo.

Un mois environ s'est écoulé depuis que le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a assumé ses nouvelles responsabilités. Son prédécesseur, M. Kouchner, lui a laissé des fondations solides mais la tâche du nouveau Représentant spécial est loin d'être facile.

Dans notre intervention au Conseil le mois dernier, nous avons souligné un certain nombre de priorités pour le nouveau Représentant spécial de Secrétaire général, Hans Haekkerup. Nous sommes heureux de constater qu'il a déjà commencé à agir sur certaines de ces priorités, notamment la préparation d'un cadre juridique pour les élections législatives au Kosovo et la garantie que la sécurité est une priorité de la MINUK.

Dans mon intervention d'aujourd'hui, je vais me limiter aux quatre points suivants liés aux évènements récents au Kosovo. D'abord, l'endigement de la violence et l'amélioration de la sécurité restent la principale priorité du Kosovo. Toutes les dispositions doivent être prises afin que chacun, quelle que soit son origine ethnique, se sentent sécurisé. Nous sommes préoccupés par la nouvelle vague de violences à Mitrovica à la fin de janvier et par la colère de la foule contre les soldats de la paix de l'ONU. Nous espérons que la déclaration signée après cet incident par les dirigeants albanais du Kosovo, qui a aussi été entérinée par le Représentant spécial du Secrétaire général, permettra de rétablir le calme dans la ville. Nous estimons que, sauf stabilisation de la situation sécuritaire à Mitrovica, il sera impossible de faire face aux problèmes à plus long terme intéressant la viabilité et l'intégration futures de la ville. Nous exhortons les deux parties au nord et au sud de la ville à faire preuve de retenue et à protéger leurs minorités.

Deuxièmement, en ce qui concerne les personnes disparues et détenues, nous apprécions l'accent placé par le Représentant spécial du Secrétaire général sur le retour de tous les prisonniers du Kosovo détenus en Serbie. Nous nous félicitons de la nouvelle loi d'amnistie, actuellement à l'examen au Parlement serbe, pour la libération des prisonniers. Le processus doit être accéléré et tous ceux qu'intéressent ses dispo-

sitions doivent être rapidement libérés. Ceux qui échappent à la loi d'amnistie doivent aussi pouvoir rentrer au Kosovo. Nous appuyons la proposition de M. Haekkerup pour que leur cas fasse l'objet d'un examen judiciaire sous supervision de l'ONU.

Nous comptons sur une solution globale au problème des personnes disparues et des détenus au Kosovo. Nous pensons que le règlement de ce problème contribuera fortement à la réduction des tensions interethniques. Le mois dernier, nous voulions que le Secrétariat nous rende compte des résultats du mandat de l'Envoyé spécial chargé des personnes privées de liberté, l'Ambassadeur Henrik Amneus. Nous attendons toujours ce rapport du Secrétariat.

Troisièmement, s'agissant de la magistrature, un plus grand nombre d'activités judiciaires a été constaté au Kosovo grâce notamment à l'augmentation récente du personnel et des moyens. La nomination d'une douzaine de juges internationaux chargés d'enquêter sur les crimes d'origine ethnique a considérablement amélioré les actions judiciaires. L'entrée en fonctions de 137 juges le 24 janvier est également un pas en avant important. Nous estimons que ce renfort contribuera visiblement à extirper la criminalité et à favoriser la coexistence multiethnique.

Quatrièmement, s'agissant de l'uranium appauvri, ma délégation a déclaré qu'il serait judicieux que le Conseil étudie le lien potentiel entre l'uranium appauvri et les cas médicaux au Kosovo. Nous sommes, dans une certaine mesure, soulagés de voir que l'équipe d'experts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui a enquêté à la demande de la MINUK, n'a constaté aucun lien prouvé entre l'exposition à l'uranium appauvri et l'apparition de cancers, de malformations congénitales ou d'effets chimiques toxiques graves sur les organes des soldats de la paix ou les résidents du Kosovo. Nous notons que l'équipe d'experts de l'OMS a recommandé que ces conclusions soient confirmées par un plus grand organe d'experts indépendants.

Nous nous réjouissons de l'attention qu'accorde le nouveau chef de la MINUK aux priorités immédiates du Kosovo. Nous constatons notamment l'accent qu'il place sur la réalisation d'un cadre juridique qui permettra la participation de tous les Kosovars, y compris les minorités. Nous pensons que seuls des dirigeants démocratiquement élus par le biais d'un processus juste

et ouvert à tous sont en mesure de donner leur avis sur les problèmes cruciaux du Kosovo.

Le Kosovo a fait du chemin depuis 19 mois; une société ravagée par la guerre a désormais des perspectives d'avenir pacifique. Le soutien constant de la communauté internationale est crucial à ce stade pour consolider et préserver les gains obtenus et avancer vers un avenir de coexistence pacifique.

**M. Harrison** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais, par votre intermédiaire, remercier M. Guéhenno de son exposé très utile sur la récente évolution du Kosovo. L'Ambassadeur de Suède prendra plus tard la parole au Conseil au nom de l'Union européenne. Ma délégation s'associe naturellement à la déclaration qu'il fera. Je voudrais souligner quatre points seulement.

D'abord, la récente explosion de violence à Mitrovica et les événements qui ont eu lieu au sud de la Serbie, décrits par M. Guéhenno ce matin, sont perpétrés par des extrémistes. Ces extrémistes oeuvrent contre la paix et contre la volonté de leur communauté élargie. Leurs actions sont intolérables. Mon gouvernement condamne sans réserve ces actions extrémistes. La seule solution à long terme aux problèmes du Kosovo, y compris ceux qui découlent des événements de Mitrovica et de Serbie du Sud, passe par le dialogue et la réconciliation ethnique. À cet égard, nous appuyons pleinement les efforts de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) pour régler la situation à Mitrovica.

Deuxièmement, il convient de faire plus pour renforcer l'ordre public dans tout le Kosovo. Nous nous félicitons de ce que cette question est prioritaire pour M. Haekkerup et nous nous réjouissons du fait que M. Guéhenno a accordé une attention considérable à la question dans son exposé. Nous souhaiterions connaître les vues de M. Guéhenno sur ce qui pourra encore être fait. Par exemple, la MINUK a-t-elle assez de juges et de procureurs internationaux pour ses besoins et sinon, est-il possible d'augmenter temporairement le nombre des juges et des procureurs?

Troisièmement, le Royaume-Uni se félicite du plan présenté par les Gouvernements fédéral et de la République serbe pour la Serbie du Sud, annoncé officiellement la semaine dernière. Nous l'étudions attentivement. Il est encourageant que les deux parties

soient apparemment prêtes à trouver une solution pacifique et politique à ces problèmes.

Quatrièmement et enfin, le mois dernier, ma délégation, comme bien d'autres, s'est félicitée du projet de loi d'amnistie des prisonniers politiques adopté par le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie. Nous attendons maintenant des mesures concrètes. Nous demandons aux gouvernements de la République fédérale de Yougoslavie et serbe de libérer tous les prisonniers albanais kosovars détenus sans accusation ou pour des raisons politiques. Ce serait une mesure de confiance importante entre Belgrade et le Kosovo et engendrerait sans doute un progrès qualitatif dans la situation sécuritaire au Kosovo.

**M. Mahbubani** (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Marie Guéhenno de son exposé exhaustif. Il est regrettable que le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Hans Haekkerup, n'ait pu venir aujourd'hui au Conseil. Comme l'a dit l'Ambassadeur Lavrov, je pense qu'il aurait été utile de le rencontrer au début de son mandat, et ma délégation espère le voir intervenir bientôt devant le Conseil. Nous lui exprimons notre soutien dans l'exécution de ses tâches difficiles.

Dans un souci de brièveté, je ne lirai pas l'intégralité de ma déclaration, qui sera accessible sur notre site Web. Je vais essayer de résumer cette déclaration qui touche à trois grands domaines : les nouvelles violences au Kosovo, la situation dans la vallée de Presevo et la préparation des élections.

Dans notre déclaration du mois dernier lors du débat public du Conseil sur le Kosovo, nous avons insisté sur l'objectif d'un retour à la normale au Kosovo. Malheureusement, les événements survenus depuis cette séance semblent indiquer que les choses pourraient évoluer dans la direction opposée si le Conseil, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) ne parviennent pas à empêcher la dégradation de la situation sécuritaire, notamment à Mitrovica et dans la vallée de Presevo.

À l'instar de nombreux autres orateurs, nous estimons donc que tout doit être fait pour améliorer la sécurité au Kosovo et dans la vallée de Presevo. Ce qui s'est passé à Mitrovica notamment est affreux. Il y a même eu des attaques à la grenade contre les forces de la KFOR, des officiers de la police civile de la MINUK

et des employés civils, entraînant nombre de blessés parmi les soldats et les policiers. Ceci ne peut être toléré alors que les personnes mêmes venues assurer la sécurité et faire respecter la loi sont victimes de violences. Comme l'ont dit de nombreux orateurs, ces faits illustrent une dégradation extrême de la situation.

Les suites concrètes de ces faits sont claires : des institutions humanitaires des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont été obligées de retirer leur personnel de la zone de Mitrovica et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a dû suspendre temporairement la liberté de mouvement hors limites. Cela rappelle les événements survenus l'an dernier dans la zone de réfugiés au Timor occidental, lorsque le Conseil, on s'en souvient, avait fermement réagi.

Face à cette situation dangereuse, nous saluons, avec la France, la déclaration des dirigeants albanais au Kosovo, condamnant la violence à Mitrovica, et nous appelons tous les Kosovars à rester calmes et à ne pas recourir à d'autres actes de violence. Nous espérons que la MINUK et la KFOR pourront faire le nécessaire pour améliorer la situation sécuritaire à Mitrovica et, comme d'autres orateurs, nous voudrions souscrire pleinement à la priorité que M. Hans Haekkerup a donné au renforcement de l'ordre public au Kosovo.

Je voudrais évoquer brièvement une autre point chaud : la vallée de Presevo. Lorsque la situation se tendait à la fin du mois dernier, le Conseil a fait à la presse une déclaration dont les éléments sont encore d'actualité : la violence doit cesser à Presevo, tous les groupes extrémistes albanais de souche doivent être dissous, tous les non-résidents engagés dans des activités extrémistes doivent se retirer de leur zone, etc. Nous voulons demander aux parties d'entendre ces appels. Et, à titre de suggestion, il serait utile que le Conseil vérifie à l'occasion si ses appels, ses déclarations à la presse et ses déclarations présidentielles sont écoutées ou méconnues. Cela indiquerait si nos déclarations à la presse sont écoutées ou non.

Nous sommes heureux de ce que le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie ait élaboré un plan de paix pour la vallée de Presevo. Nous saluons sa détermination à régler le problème pacifiquement et à intégrer les Albanais de souche au sein des structures locales. Nous estimons qu'en fin de compte, la solution devra être de nature politique. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par les articles de

presse faisant état du rejet, par l'Armée de libération du Presevo, Medvedja et Bujanovac, du plan de paix, y compris ses mesures politiques, et indiquant qu'elle n'exige pas moins que le rattachement de la vallée de Presevo au Kosovo dominé par les Albanais de souche. Nous espérons que ces derniers mèneront des négociations pacifiques et que le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie continuera de faire preuve de retenue. Il est également impératif que la MINUK et la KFOR prennent toutes les mesures nécessaires pour empêcher la circulation des extrémistes et des armes du Kosovo vers la vallée de Presevo.

Enfin et s'agissant de mon troisième point relatif aux questions non liées à la sécurité, nous prenons note des priorités formulées par M. Haekkerup et M. Jean-Marie Guéhenno ce matin, et nous les appuyons. Le cadre juridique d'élections à l'échelle du Kosovo doit être mis au point avant leur tenue. Le processus doit faire participer toutes les parties concernées, y compris le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie. À cet égard, nous pensons que la prise par la MINUK de contacts directs avec le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et l'ouverture d'un bureau à Belgrade constituent un pas dans la bonne voie. La libération des détenus politiques des prisons serbes et les indications sur le lieu où se trouvent les personnes portées disparues au Kosovo doivent également être réglées en priorité. Et là encore, nous soutenons l'appel de M. Jean-Marie Guéhenno à ce sujet.

Nous pensons que ces mesures faciliteront la réconciliation, élément essentiel pour renforcer la sécurité. La mise en place de capacités d'administration publique et la reconstruction économique sont aussi importantes et nécessaires à un retour à la normale au Kosovo. Toutes ces priorités supposent que l'ONU et la communauté internationale restent actives au Kosovo.

**M. Stoffer** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait, elle aussi, remercier le Secrétaire général adjoint Guéhenno de son utile exposé, et nous réitérons notre appui au nouveau Représentant spécial au Kosovo. Nous croyons comprendre que le Représentant spécial Haekkerup sera à New York en mars, et nous attendons avec intérêt de pouvoir entendre ses vues sur les problèmes qui subsistent au Kosovo.

Les perspectives d'une paix durable dans les Balkans se sont quelque peu précisées du fait notamment

des progrès démocratiques de l'an dernier en Yougoslavie. La réussite des élections municipales d'octobre dernier au Kosovo et les progrès réalisés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans la mise en oeuvre des résultats au cours des derniers mois nous prouvent que nous réalisons des progrès réguliers dans l'application de la résolution 1244 (1999). Nous sommes heureux d'entendre que la MINUK progresse sur la question de règlements nécessaires, qui définiront le cadre institutionnel de l'autonomie provisoire du Kosovo, y compris des élections à l'échelle du Kosovo. Nous exhortons la MINUK à agir vite pour promulguer les dispositions nécessaires et à organiser ces élections dès que possible en 2001.

Il reste que des nuages subsistent à l'horizon. La persistance de l'instabilité et des violences à Mitrovica et dans d'autres régions du Kosovo menacent ces progrès. Nous condamnons les violences récentes à Mitrovica et déplorons les morts tragiques qui en ont résulté, mais nous prenons acte du fait que la MINUK et la KFOR ont reçu l'appui d'importants dirigeants albanais du Kosovo dans leur appel à la retenue et au retour au calme dans cette ville troublée. La déclaration publiée par les dirigeants albanais du Kosovo face aux récents troubles est prometteuse. Elle porte essentiellement sur des mesures de rétablissement de la confiance, mais elle exprime également l'attachement à la liberté de mouvement et à la mise en place de structures politiques opérationnelles, ouvertes à toutes les parties et factions.

Tout en reconnaissant les préoccupations réelles des Serbes en matière de sécurité, nous pensons que la façon d'y répondre consiste, pour les Serbes, à coopérer avec la MINUK et la KFOR, à participer à l'administration de la ville et à exercer des emplois au service de police du Kosovo. Nous appelons les autorités démocratiques de Belgrade à envoyer à tous au Kosovo une invitation claire à participer aux assemblées municipales et à coopérer avec la MINUK face aux questions politiques et de sécurité, ce qui réduira la violence et encouragera les réfugiés serbes à rentrer et toutes les personnes déplacées à revenir chez elles.

Nous condamnons fermement la violence à la frontière administrative du Kosovo dans la zone de sécurité et aux alentours. Nous saluons les mesures vigoureuses prises par la KFOR pour contrôler cette frontière administrative et arrêter tout l'appui matériel destiné aux extrémistes agissant dans le sud de la Ser-

bie. Nous demandons encore aux dirigeants kosovars de rejeter la démarche violente de ces individus et encourageons les dirigeants locaux dans la zone de sécurité et aux alentours à coopérer avec les autorités yougoslaves pour trouver une solution politique à leurs problèmes.

Nous saluons la récente proposition du Gouvernement de Belgrade visant à faire des réformes, à dialoguer avec des dirigeants albanais locaux, à développer une série de mesures de confiance, à rétablir le calme et à mettre en place les fondements de la paix dans la zone de sécurité et aux alentours. Il reste certes de nombreux détails à élaborer et certains aspects de cette question difficile continuent de nous préoccuper. Mais, de façon générale, nous pensons que le plan fournit une base saine permettant de commencer à traiter des problèmes de la vallée de Presevo.

Nous nous félicitons de la retenue du Gouvernement yougoslave et de ses assurances qu'il continuera de respecter l'Accord militaire technique. Le Conseil s'est exprimé de façon très claire à ce sujet. Il n'y a pas de solution militaire acceptable aux problèmes de la vallée de Presevo. La proposition yougoslave nous paraît comporter d'abord la mise en place d'un certain nombre de réformes et la participation constructive de la population de la zone de Presevo, et cela nous réjouit. Nous croyons comprendre également que le Vice-Premier Ministre Kovic fera un exposé à l'attention de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à la fin de cette semaine, sur cette proposition, et nous, au Conseil, attendons avec intérêt d'avoir plus de détails sur ce plan.

Mon gouvernement a travaillé en étroite collaboration avec les autorités de Belgrade pour encourager une approche politique face aux problèmes qui se posent à l'intérieur et autour de la zone de sécurité et nous espérons que des solutions seront trouvées pour mettre en oeuvre le plan du Gouvernement yougoslave.

**M. Kuchynski (Ukraine) (parle en anglais) :** Je remercie le Secrétaire général adjoint de son exposé très complet sur les événements récents au Kosovo et sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pendant la période à l'examen.

Étant donné que la position de mon pays et son évaluation des différents aspects de la situation actuelle au Kosovo ont été présentées lors de nos réunions pré-

cédentes et demeurent pour l'essentiel inchangées, je ne parlerai que de certains des événements les plus récents au Kosovo dans le cadre des activités de la MINUK.

Il y a eu, au mois dernier, des événements positifs qui ont contribué à l'amélioration générale de la situation au Kosovo mais aussi des faits nouveaux inquiétants pour la sécurité dans la province et aux alentours. Mon pays reconnaît le rôle constructif de la MINUK et de la KFOR face à ces nouveaux défis et pour encourager de nouveaux progrès dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) dans des circonstances particulièrement difficiles.

Nous souscrivons une fois de plus aux priorités établies par M. Haekkerup pour les activités de la MINUK et aux premières mesures prises en vue de leur mise en oeuvre. L'élaboration d'un cadre juridique approprié pour les élections législatives au Kosovo revêt une grande importance pour l'avenir de cette province. Nous estimons donc qu'il serait imprudent d'accélérer le processus électoral à moins que tous ses aspects soient clairement définis et que la situation sécuritaire dans la région soit suffisamment stable. Ma délégation continue de penser que le Conseil devrait être informé des résultats de ces travaux avant que la MINUK n'avance dans l'organisation de ces élections.

Ma délégation estime en outre qu'il importe de respecter d'autres priorités établies par M. Haekkerup, notamment l'amélioration de la sécurité et la répression de la criminalité au Kosovo grâce à des mesures d'ordre public plus efficaces. À cet égard, nous pensons que les opérations récemment menées par la police de la MINUK dans toute la province contre des trafiquants de drogue en vue de saisir des drogues et des armes illicites se sont avérées efficaces et devraient se poursuivre. Il est également intéressant de noter que, le mois dernier, la directive promulguée par le chef de la MINUK en janvier dernier pour réprimer la traite des êtres humains a commencé à donner des résultats avec le premier verdict de culpabilité prononcé la semaine dernière sur une affaire de traite des femmes au Kosovo.

Mon pays est d'avis que l'établissement d'un dialogue approprié et d'une coopération étroite entre la MINUK et les autorités yougoslaves est un préalable indispensable au processus de paix au Kosovo. Nous encourageons donc le chef de la MINUK à tout faire

pour qu'un bureau de la MINUK soit ouvert au plus vite à Belgrade.

Tout en notant les tendances positives, nous restons inquiets pour la sécurité au Kosovo et alentour. Nous sommes alarmés par la nouvelle flambée de violence qui a embrasé Mitrovica et nous nous associons aux appels adressés aux communautés locales pour qu'elles fassent preuve de retenue et de tolérance entre elles et à l'égard du personnel international. Dans son évaluation de la montée récente de la violence dans cette ville, l'Ukraine s'est associée à la déclaration prononcée par l'Union européenne le 2 février. Nous saluons en outre la déclaration conjointe signée le 1er février par la MINUK, la KFOR et les dirigeants albanais du Kosovo relativement à la situation dans cette ville.

D'autre part, ma délégation rend hommage aux soldats de la paix de la KFOR pour le courage et le professionnalisme dont ils ont fait preuve pour apaiser les tensions à Mitrovica et elle déplore les blessures qu'ils ont subies. Nous sommes fermement convaincus que toute violence ou menace contre le personnel international militaire, civil et policier au Kosovo est inadmissible et ne saurait être tolérée.

Le mois dernier, la situation de la sécurité au Kosovo et dans la région entière a été gravement compromise à la suite des violences qui ont gagné la zone de sécurité terrestre et qui ont fait des morts. Le 30 janvier, ma délégation s'est associée à la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité à la presse, dans laquelle il a condamné les attaques racistes perpétrées par des groupes extrémistes albanais contre la police serbe et a demandé la dissolution de ces groupes et leur retrait immédiat de la zone. Le Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine a également exprimé son inquiétude face à ces événements dans une déclaration, le 30 janvier.

À notre avis, la situation dans la vallée de Presevo en est à un moment critique et pourrait non seulement saper les efforts de paix au Kosovo mais également déstabiliser la situation dans l'ensemble de la région. C'est pourquoi nous estimons qu'il faut tout faire pour mettre fin à l'insurrection albanaise dans la vallée de Presevo pour éviter le pire. À cet égard, nous notons que le Gouvernement serbe est disposé à négocier avec les représentants albanais de Presevo pour trouver des solutions aux problèmes existants.

Nous avons également pris note des conclusions annoncées au début de février par les experts de l'Organisation mondiale de la santé et confirmées aujourd'hui par M. Guéhenno, selon lesquelles les risques pour la santé suite à une exposition à l'uranium appauvri au Kosovo sont minimes. Tout en nous félicitant de ces conclusions, nous attendons néanmoins avec impatience les résultats finals de l'enquête menée par d'autres organisations internationales et par les organismes compétents de l'ONU.

Nous pensons que l'idée d'envoyer une nouvelle mission du Conseil de sécurité au Kosovo, à Belgrade et peut-être dans la vallée de Presevo, pour obtenir des informations directes quant à la situation sur place, proposée aujourd'hui par la Fédération de Russie, mérite notre plein appui.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer qu'à notre sens, le maintien de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie est une des dispositions fondamentales de la résolution 1244 (1999) et un des facteurs clefs de la stabilité dans les Balkans. Ce principe doit donc rester le fondement de toutes les activités futures de la MINUK et de la KFOR au Kosovo et il doit servir de base aux évaluations que le Conseil de sécurité fera de ces activités.

**M. Shen Guofang** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de son exposé très complet.

La délégation chinoise demeure préoccupée par la situation actuelle au Kosovo. Nous condamnons les actes de terrorisme récemment perpétrés à Mitrovica.

La délégation chinoise estime que le principal problème pour le Kosovo aujourd'hui est le conflit violent qui oppose les communautés ethniques et surtout le fait que la vie et la sécurité des Serbes ne peuvent être garanties. Des efforts soutenus devront être faits pour régler ce problème en vue de promouvoir l'harmonie et la tolérance entre les communautés ethniques afin qu'elles puissent vivre en paix.

Des mesures efficaces doivent être prises pour mettre un terme à la violence et pour améliorer la situation en matière de sécurité.

Nous avons pris note des initiatives récentes de la MINUK sous la direction de M. Haekkerup, Représentant spécial du Secrétaire général, et des quatre priorités fixées pour son travail. Nous espérons que les mesures prises par la MINUK contribueront à plus de tolé-

rance et d'harmonie entre les communautés ethniques ainsi qu'à leur coexistence pacifique. D'autre part, nous espérons que la MINUK coopérera avec la Force de paix au Kosovo (KFOR) dans l'élaboration de mesures efficaces et ciblées afin de libérer tous les habitants du Kosovo des violences, intimidations et harcèlements, protéger efficacement les minorités ethniques et assurer, en particulier, la sécurité des Serbes de souche, accélérer le retour des réfugiés des minorités ethniques, contenir les forces nationalistes extrémistes et apaiser les tensions au Kosovo, afin que la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité puisse être mise en oeuvre dans son intégralité.

Les élections au Kosovo sont une autre des préoccupations de la communauté internationale et l'exposé du Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, nous permettra de mieux comprendre l'évolution de la situation sur ce point particulier. Nous espérons obtenir des informations complémentaires sur la façon dont la MINUK coopère avec les autres parties concernées à la préparation des élections. Il est essentiel, en effet, que toute la population – et en particulier les Serbes de souche – participe aux élections sur un pied d'égalité. En outre, les résultats des élections doivent être conformes à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

À cet égard, la délégation chinoise encourage la MINUK à renforcer la concertation avec le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie. Nous avons pris note de ce que des mesures ont été prises par la MINUK à cette fin, mais nous estimons que la concertation seule ne suffit pas : il est plus important encore de veiller à une véritable coopération et de tenir dûment compte des vues du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie. Nous espérons par ailleurs que la MINUK encouragera activement les Albanais du Kosovo à entamer un dialogue avec le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et cherchera à s'attaquer aux causes profondes des problèmes du Kosovo de façon juste et raisonnable. Toute solution globale du problème du Kosovo doit être prise avec la pleine participation du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie.

Dans le règlement de la question du Kosovo, il est essentiel de respecter scrupuleusement l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République fédérale de Yougoslavie. La délégation chinoise est préoccupée par la situation explosive qui règne dans la vallée de Presevo. La Chine apprécie la retenue dont a fait preuve

jusqu'à présent le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, ainsi que son attachement à un règlement pacifique du différend. Nous nous félicitons également du plan de paix qu'il a proposé, et qui atteste, chez la partie serbe, d'une disposition favorable à la conciliation avec les Albanais de souche de la région. Nous espérons que ce plan recevra l'accueil favorable de la partie albanaise. De son côté, la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doit appuyer les efforts positifs du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie.

La délégation chinoise appuie la proposition de l'Ambassadeur Lavrov visant à envoyer une mission du Conseil de sécurité au Kosovo, dans la capitale de la République fédérale de Yougoslavie et dans la vallée de Presevo. Nous espérons que le Conseil de sécurité l'examinera de près.

Concernant la question des munitions à l'uranium appauvri, nous espérons que l'enquête menée sous les auspices de l'ONU se déroulera sans heurts et que nous serons rapidement informés sur le mal causé par ces munitions dans la population et l'environnement kosovars.

**M. Cooney** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance aujourd'hui et adresser également mes remerciements au Secrétaire général adjoint Guéhenno, pour son exposé instructif sur la situation au Kosovo. L'Irlande s'associe entièrement à la déclaration détaillée qui va être faite par le Représentant permanent de la Suède au nom de la présidence de l'Union européenne. Je voudrais toutefois souligner certains points que nous estimons particulièrement importants.

Nous continuons d'estimer que la mise en oeuvre intégrale de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité doit demeurer l'objectif primordial de la communauté internationale au Kosovo. Nous nous félicitons des progrès substantiels réalisés à cet égard et nous estimons que le Conseil de sécurité doit maintenir fermement le cap dans la mise en oeuvre de la résolution.

Le mois dernier, nous avons accueilli M. Hans Haekkerup, nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Depuis, M. Haekkerup a été en mesure de procéder à de larges consultations parmi les intéressés dans la région et de mettre au point sa démarche. Si nous comprenons

l'impatience de la population régionale désireuse de hâter les élections, nous sommes tout à fait d'accord avec M. Haekkerup pour ce qui est de la nécessité d'établir un cadre administratif et juridique avant ces élections.

Le mois dernier, nous avons eu l'occasion d'entendre un exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui a confirmé que les préparatifs théoriques et techniques prendraient huit mois. L'Irlande estime quant à elle que ce délai est essentiel pour définir le mandat et la composition d'une assemblée représentative de l'ensemble du Kosovo, pour mettre en oeuvre intégralement les résultats des élections locales de l'année dernière et pour mener à bien l'inscription des électeurs afin que tous les groupes ethniques soient dûment représentés aux prochaines élections. Il faudra également définir un organe exécutif responsable devant l'assemblée.

Comme nos partenaires de l'Union européenne et d'autres dans cette salle, nous sommes préoccupés par les récents incidents au Kosovo, notamment près de Mitrovica, qu'a décrits M. Guéhenno. Ces violences et cette phraséologie vindicative ne peuvent qu'avoir des répercussions néfastes. Nous en appelons donc aux dirigeants politiques du Kosovo pour qu'ils assument mieux leurs responsabilités dans l'édification d'une société pacifique et tolérante. Nous condamnons les attaques contre des fonctionnaires internationaux. La communauté internationale doit pouvoir exercer son mandat sans subir de telles violences inacceptables.

Ma délégation est également très préoccupée par les violences au sud de la Serbie. Nous réitérons notre ferme condamnation de ces violences, qui mettent en danger non seulement la vallée de Presevo, mais également la sécurité de toute la région. Nous nous félicitons des efforts déployés par la Force de paix au Kosovo pour empêcher une escalade de la situation, ainsi que de la retenue dont ont fait preuve les autorités yougoslaves et de leur volonté de respecter l'Accord militaire technique et les dispositions de la résolution 1244 (1999). L'Irlande estime que la communauté internationale doit s'attaquer à ce problème de façon raisonnable et déterminée. Nous nous félicitons de l'ensemble d'initiatives récentes qui soulignent la nécessité d'un règlement global à long terme, et notamment de l'initiative des autorités yougoslaves, que nous étudions attentivement avec nos partenaires de l'Union européenne.

L'Irlande estime que les récents changements politiques en République fédérale de Yougoslavie continueront d'influer favorablement sur la stabilité et la prospérité de l'ensemble de la région. Cependant, nous notons que la situation des prisonniers politiques albanais du Kosovo détenus en Serbie n'est pas encore complètement résolue malgré l'adoption opportune de la loi d'amnistie. Nous saluons à cet égard les efforts de la MINUK, décrits par M. Guéhenno et nous nous associons à ceux qui appellent à utiliser les voies juridiques voulues pour la libération rapide de ces personnes, dont beaucoup sont détenues depuis plus de deux ans. Un règlement rapide de cette question serait à notre avis un pas important vers la réconciliation.

Des progrès doivent également être réalisés relativement aux personnes portées disparues, il faut également faciliter le retour des Serbes du Kosovo et autres dans leurs foyers au Kosovo. Nous demandons à tous les Gouvernements de la région de mettre au point d'autres mesures de confiance et d'œuvrer pour la paix en se fondant sur les principes démocratiques et sur le plein respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales, et de l'égalité de tous les citoyens de tous les citoyens et de toutes les communautés nationales.

Pour terminer, je tiens à assurer que l'Irlande continuera d'appuyer, politiquement et dans la pratique, les efforts du Secrétaire général au Kosovo.

**M. Valdivieso** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, de nous avoir fait un exposé de mise à jour sur la situation sur le terrain. Nous tenons à dire tout notre appui à tous les fonctionnaires de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ainsi qu'à ceux de la Force au Kosovo (KFOR) pour le travail qu'ils sont en train de réaliser.

Je voudrais faire porter mon intervention sur trois aspects, que j'avais prévus au départ, et je vais ajouter un autre aspect sur lequel il me semble important d'intervenir après ce que d'autres ont dit. Les trois aspects sont les problèmes de sécurité, l'organisation des élections et le plan de paix proposé par les autorités de Belgrade.

S'agissant des problèmes de sécurité, il est clair que nous devons condamner, comme cela a déjà été dit dans cette salle, les attaques perpétrées contre le personnel des Nations Unies. Ce personnel, à l'instar du personnel des différentes institutions humanitaires,

fournit un service inconditionnel à la population et ceci doit être parfaitement compris et respecté par chacun des acteurs de ce conflit. Les droits de toutes les minorités doivent être respectés comme le prévoient les résolutions et les déclarations du Conseil de sécurité. Nous lançons un nouvel appel aux parties afin qu'elles respectent ces dispositions.

Les efforts faits par la KFOR pour contrôler les attaques des extrémistes albanais perpétrées à partir de la zone de sécurité dans le sud de la Serbie ont porté leurs fruits. Le nombre de personnes détenues, le désarmement et la diminution des attaques violentes en sont une preuve. Il est clair que la situation dans cette zone reste assez tendue, et c'est la raison pour laquelle la communauté internationale doit rester saisie. Nous ne pouvons pas laisser la vallée de Presevo, où l'on a établi la zone de sécurité comme solution, devenir un problème encore plus grave pour la région.

À propos de l'organisation des élections, nous sommes ici tous d'accord pour dire qu'il faut organiser des élections générales au Kosovo. Ce qui nous divise concerne plutôt la date de ces élections, comment elles vont se dérouler, et nous ne savons pas encore quels organes vont être élus et quelles vont être leurs compétences. Tant que ces aspects ne sont pas précisés, la MINUK ne pourra fixer de date.

Pour ce qui est de l'initiative de paix présentée par le Vice-Premier Ministre de la République de Serbie, M. Covic, la semaine dernière, nous pensons que la proposition d'inclure la population albanaise dans la recherche d'une solution définitive pour le sud de la Serbie, constitue le premier pas vers une sortie négociée. Nous savons parfaitement qu'il y a encore un certain nombre d'éléments à négocier entre les parties, et nous espérons qu'elles parviendront à un accord le plus rapidement possible, pour mettre une fois pour toutes un terme à la violence dans la vallée de Presevo. Si les parties estiment que la communauté internationale doit aider à ce processus, nous sommes disposés à le faire, mais si, au contraire, elles estiment que nous devons être simplement des observateurs, nous serons de simples observateurs.

Le 18 janvier dernier, à la fin de mon intervention sur ce point, j'ai dit que

« Dans une large mesure, la légitimité et le prestige du Conseil de sécurité et de l'ONU reposent sur l'efficacité de ce Tribunal et de ses fonctionnaires. Bien plus, c'est toute la validité du droit

pénal international qui est en jeu. » (S/PV.4258, p. 23)

Et aujourd'hui, je me dois de terminer mon intervention en faisant un commentaire sur le même point : le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Et cela à la suite du commentaire fait par l'Ambassadeur Lavrov de la Fédération de Russie à ce sujet, et plus particulièrement sur Mme Carla Del Ponte.

Je voudrais dire, d'une part, que j'ai connu Mme Del Ponte lorsque j'étais Procureur général en Colombie et alors qu'elle assumait les mêmes fonctions en Suisse. Je connais son dévouement, je connais son professionnalisme et son respect de l'état de droit. Je ne vais pas prendre sa défense aujourd'hui, je ne suis pas là pour cela. Nous aurons à une autre occasion la possibilité d'évaluer, comme cela a déjà été fait, le travail de ce Tribunal. Je ne souhaite pas non plus rentrer dans le détail de la situation particulière dont a parlé l'Ambassadeur Lavrov, qui, à plusieurs reprises, a évoqué le « secret ». Il a dit qu'il était « inacceptable » d'avoir de simples résumés des rapports, que nous ne pouvions accepter que le rapport complet sur le sujet qu'il a mentionné. Je voudrais, pour l'heure, dire que l'administration de la justice est une tâche extrêmement difficile et risquée. Mais cette administration de la justice répond à un certain nombre de règles sacrées, notamment l'obligation de réserve et de ne pas rendre publics certains éléments ou certains éléments de preuve qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les enquêtes et qui pourraient ainsi affaiblir le Tribunal lui-même – ce qui, à mon avis, est contre ce que nous devons faire dans ce Conseil de sécurité. Comme je l'ai dit à la fin de mon intervention du 18 janvier,

« C'est pourquoi nous pensons que le Conseil de sécurité doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que soit atteint l'objectif pour lequel le Tribunal a été créé. » (S/PV.4258, p. 23)

**M. Kolby** (Norvège) (*parle en anglais*) : Comme d'autres avant moi, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, de son excellent exposé. Je réitère le plein appui de la Norvège au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, ainsi qu'aux priorités principales qu'il a décrites pour l'activité future de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) relativement à la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

Nous appuyons les efforts faits par le Représentant spécial du Secrétaire général afin de préparer des élections dans toute la province du Kosovo. Néanmoins, les élections ne devraient être tenues que lorsque toutes les conditions nécessaires auront été remplies. Des élections prématurées ou mal préparées pour une assemblée provinciale pourraient saper la stabilité que nous cherchons à renforcer. Parmi les mesures à prendre, il convient de définir le rôle et les fonctions d'une assemblée provinciale. En élaborant un cadre pour les élections, il serait également crucial de veiller à ce qu'il y ait des arrangements qui faciliteraient la participation des minorités et permettraient que leurs intérêts légitimes soient représentés de façon appropriée.

La Norvège estime qu'une autre priorité doit être le renforcement du système judiciaire et l'application de la loi. La violence motivée par des considérations ethniques doit être endiguée et la criminalité généralisée combattue. Le manque de confiance de la part du public à l'égard des agences chargées de l'application de la loi ainsi que du système judiciaire en fait une tâche urgente.

Nous nous félicitons également de l'accent placé par M. Haekkerup sur l'établissement de bonnes relations de travail avec les autorités yougoslaves. Ces relations devraient permettre des consultations sur les principales questions relatives à la résolution 1244 (1999), y compris l'élaboration d'un cadre pour les élections et une assemblée provinciale.

Nous sommes très préoccupés par l'aggravation récente de la tension et les heurts violents à Mitrovica, qui font ressortir la nécessité de déployer davantage d'efforts pour renforcer la confiance. Les dirigeants des Serbes et des Albanais du Kosovo doivent assumer une plus grande part de responsabilité pour éviter que l'escalade de la violence ne se poursuive. Toutes les attaques contre le personnel international ou les minorités doivent être condamnées le plus fermement possible.

L'évolution de la situation dans la vallée de Presevo continue d'être fort préoccupante. La situation tendue dans cette zone menace d'en faire le prochain foyer de conflit dans les Balkans, ce qui pourrait avoir des incidences non seulement pour la Serbie proprement dite, mais également pour la province du Kosovo et pour les pays voisins. Avec l'arrivée du printemps, les tensions pourraient facilement s'exacerber encore

davantage. Il est donc primordial de faire dès maintenant face à la crise.

Les autorités de Belgrade ont adopté une attitude constructive à l'égard de la situation dans le sud de la Serbie. La Norvège se félicite de l'élaboration d'un plan global sur la façon de faire face à la crise, dont les gouvernements serbe et fédéral ont récemment discuté.

La gravité de la situation sur le terrain exige que ce plan soit rapidement mis en oeuvre. Le dialogue établi entre les autorités serbes et les dirigeants de souche albanaise au sud de la Serbie constitue un premier pas encourageant à cet égard. S'il est vrai qu'il est urgent d'adopter d'autres mesures de renforcement de la confiance, nous estimons qu'il importe également de fournir sans retard une aide internationale, comme le demandent les autorités de la République fédérale de Yougoslavie. S'il est mis en oeuvre soigneusement et rapidement, avec la participation constructive de toutes les parties intéressées et une aide internationale adéquate, ce plan contribuera à réduire les tensions dans la région.

La Force de paix au Kosovo et la MINUK doivent redoubler d'efforts pour éliminer les violations de la Zone de sécurité terrestre. Ces efforts doivent être menés en étroite collaboration avec les autorités de Belgrade. En même temps, il convient de dissuader les dirigeants albanais locaux de fournir un appui ouvert ou secret aux groupes armés.

Je voudrais terminer en exprimant le plein appui de la Norvège au travail réalisé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Son mandat englobe également le Kosovo, et nous nous attendons à ce que toutes les parties coopèrent pleinement avec lui.

**M. Ward** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite à son tour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de son exposé détaillé sur la situation au Kosovo. Il importe que le Conseil de sécurité soit pleinement informé des problèmes existants et des mesures prises pour les régler.

Nombre des éléments mentionnés par ma délégation lors de la séance du 18 janvier demeurent préoccupants, en particulier la situation dans la vallée de Presevo et, plus récemment, à Mitrovica. Nous exhortons les parties concernées à mettre un terme à ce cycle de violence. Si ces problèmes ne sont pas réglés, l'espoir d'une paix et d'une réconciliation au Kosovo ne pourra pas se réaliser.

Nous sommes également préoccupés par la possibilité que toute la région soit déstabilisée. Les informations fournies par M. Guéhenno sur les mesures prises par la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) sont les bienvenues, et nous les appuyons entièrement. Nous nous réjouissons également des mesures que la République fédérale de Yougoslavie a prises pour renforcer la confiance, et ma délégation appuie pleinement ces mesures.

La montée récente de la violence à Mitrovica est extrêmement préoccupante pour ma délégation, et les attaques perpétrées contre les Casques bleus de l'ONU sont des phénomènes alarmants. Nous sommes préoccupés par le fait que le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a été forcé de retirer son personnel de la partie sud de Mitrovica. Ma délégation accorde une grande importance au rôle du HCR, et toutes les parties ont la responsabilité de veiller à ce qu'il puisse effectuer ses travaux facilement et sans entrave. Nous nous félicitons de la déclaration signée par les dirigeants albanais du Kosovo en vue de rétablir le calme dans la région. Leur rôle est d'une extrême importance dans le processus de paix et de réconciliation.

Ma délégation a déjà parlé de la situation du trafic des personnes. Nous sommes heureux d'apprendre que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a adopté un règlement qui fait du trafic des personnes un crime passible d'une peine d'emprisonnement. Nous notons que récemment, le premier verdict de culpabilité dans une affaire de trafic de personnes a été rendu au Kosovo. Nous convenons que ce verdict envoie un message très clair à ceux qui achètent ou vendent des êtres humains à des fins lucratives : les tribunaux appuieront les forces de police en imposant des sanctions sévères.

Nous sommes également préoccupés par les renseignements indiquant qu'il y a une consommation accrue de drogues au Kosovo, et nous prenons note des efforts déployés par la MINUK et la police du Kosovo afin de faire face à cette situation.

Ma délégation continue d'insister sur le fait que tant que la question des détenus et des personnes disparues n'aura pas été réglée, la paix et la réconciliation au Kosovo continueront de nous échapper. Nous espérons que des progrès seront faits à cet égard dans un proche avenir. Nous constatons que le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général a déclaré qu'il

s'agissait-là d'une de ses principales priorités. Nous espérons que la coopération entre Belgrade et la MINUK permettra de trouver une solution à ce problème. Nous exhortons la MINUK à continuer de faire face à cette situation. Une communication accrue avec les autorités de Belgrade devrait permettre de contribuer à régler ce problème, et ma délégation demande que l'on exhorte la République fédérale de Yougoslavie à inclure ces détenus dans une loi d'amnistie ou à les libérer par décret présidentiel. Ma délégation souhaite réaffirmer que les dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité doivent servir de base aux activités de la MINUK, et que cette résolution doit être pleinement mise en oeuvre.

Nous continuons d'appuyer les activités de la MINUK, qui oeuvre en collaboration avec la population du Kosovo en vue de préparer la province à une autonomie substantielle. Nous estimons qu'il faut activement mener à bien le processus consistant à définir cette autonomie et à créer les institutions d'un gouvernement autonome avec une participation toujours accrue de la population du Kosovo à l'administration de la province. Au moment où la MINUK élabore le cadre juridique du Kosovo, nous demandons instamment, dans ce contexte, que la notion d'autonomie substantielle soit clairement définie avant la tenue d'élections à l'échelle de la province, ce qui permettrait d'éviter que cet élément soit un thème central de la campagne électorale et de dissiper toute confusion après les élections, quant à sa signification.

Nous appuyons l'édification d'un système d'application des lois et d'un système judiciaire efficace, qui est l'une des quatre priorités de la MINUK. Comme nous l'avons dit par le passé, la paix et la réconciliation ne sont pas possible lorsqu'il n'y a pas de système judiciaire qui rende des décisions sans crainte ni favoritisme.

**M. Neewoor** (Maurice) (*parle en anglais*) : Nous sommes reconnaissants à M. Guéhenno de l'exposé complet qu'il nous a présenté.

La situation au Kosovo aujourd'hui n'a évidemment pas beaucoup changé depuis le dernier exposé fait il y a quelques semaines devant le Conseil. Nous notons avec préoccupation que la violence s'est poursuivie, les pires incidents étant survenus à Mitrovica où plusieurs Casques bleus de l'ONU ont été blessés. Il n'est pas nécessaire de souligner que la tâche première de la Mission d'administration intérimaire des Nations

Unies au Kosovo (MINUK) et de la Force de paix au Kosovo (KFOR) consiste à éliminer toute violence afin que le processus de consolidation de la paix puisse progresser.

Nous saluons la MINUK pour le plan global qu'elle met en oeuvre afin de rétablir la paix et de favoriser un retour à la normale au Kosovo. Nous souhaitons réaffirmer que le destin des Kosovars ne peut être qu'une coexistence multiethnique.

Nous soulignons que, dans le cadre de la préparation des élections proposées, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) doit faire en sorte que tous les groupes ethniques aient la possibilité de participer. À cet égard, l'ouverture d'un bureau de la MINUK à Belgrade est extrêmement importante, car elle faciliterait la participation aux élections des Serbes qui sont actuellement contraints de vivre loin de leurs foyers au Kosovo. Il est également important que les autorités légales et administratives du Kosovo garantissent la représentation de tous les groupes ethniques.

Enfin, nous demandons instamment aux autorités serbes de remettre en liberté tous les prisonniers albanais qui sont encore détenus dans les prisons serbes. Une amnistie générale à cet égard peut être fort bénéfique pour construire l'harmonie interethnique.

Ma délégation appuie entièrement le travail que la MINUK a accompli dans le cadre de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Tunisie.

Tout d'abord, je voudrais remercier M. Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de son exposé détaillé et utile sur la situation au Kosovo.

La région des Balkans a été le théâtre de faits nouveaux et importants ces derniers mois. Ces faits ont été une claire manifestation de la volonté politique de surmonter les obstacles et de parvenir à un règlement définitif et global de cette question. Ils ont également ouvert de nouveaux horizons réellement encourageants pour toutes les parties. Dans cette situation, la communauté internationale ne peut que se rallier à cette volonté et la mettre au service de l'instauration de la paix dans la région et de l'application des résolutions perti-

nentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1244 (1999).

Nous sommes préoccupés par les actes de violence qui se poursuivent dans la vallée de Presevo, ainsi que dans la Zone de sécurité terrestre. Ces actes pourraient avoir des répercussions négatives, mettre en péril la paix et la sécurité et saper les efforts de la communauté internationale dans la région.

Dans le même temps, nous exprimons notre optimisme face à la voie qu'ont choisie les autorités de Belgrade en vue de contenir la crise grâce aux négociations politiques et à l'élaboration d'un plan de paix garantissant les droits des personnes de souche albanaise et améliorant leurs conditions de vie, contribuant ainsi à leur intégration dans la vie économique et à la normalisation de la situation dans la région.

En ce qui concerne la situation au Kosovo proprement dit, je limiterai mes observations à quatre points que nous jugeons très importants.

Premièrement, en tête de nos priorités au Kosovo est la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la violence. Malgré les nettes améliorations enregistrées dans la région, il reste manifestement des foyers de tension et d'instabilité. Cette situation ne peut à notre avis être résolue sans parvenir, de façon définitive, à une réconciliation entre les groupes ethniques, qui garantirait leur coexistence dans la paix et la sécurité et les conduirait vers un avenir meilleur.

Deuxièmement, nous pensons que la réconciliation ne peut être réalisée sans créer les conditions nécessaires et objectives à cet effet. Par cela, j'entends qu'il faut trouver une solution définitive et globale à la question des personnes disparues et des détenus, en particulier après la nomination de l'Ambassadeur Amneus en tant qu'Envoyé spécial chargé des personnes privées de liberté. Des arrangements devraient également être trouvés pour faciliter le retour, dans des conditions de sécurité, des réfugiés et des personnes déplacées. La possibilité doit leur être donnée de s'installer et de s'intégrer à la vie sociale et économique de la région.

Troisièmement, la thèse du sociologue tunisien Ibn Khaldûn – connu comme étant le fondateur de la sociologie – selon laquelle la justice est la base de la civilisation s'applique parfaitement à la situation au Kosovo. Un système judiciaire impartial apaiserait les craintes des habitants du Kosovo, renforcerait leur sen-

timent de sécurité, et contribuerait au retour à la normale. Nous prions donc instamment la MINUK de poursuivre ses efforts visant à réformer le système judiciaire en vue d'appliquer les lois en vigueur d'une façon efficace, impartiale et non discriminatoire.

Quatrièmement, les élections législatives prévues prochainement représentent un pas important sur la voie de l'élaboration d'un plan pratique en vue de l'instauration d'une auto-administration générale, telle qu'elle est envisagée dans la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Il faudrait donc préparer avec sérieux la tenue des élections dans un cadre juridique clair afin de garantir la participation de tous dans une atmosphère de sécurité et de respect des différences.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

J'invite le représentant de la Suède à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Schori** (Suède) : Je remercie chaleureusement M. Jean-Marie Guéhenno de sa riche contribution.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne (UE). Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – à savoir la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que le pays membre de l'Association européenne de libre-échange, également membre de l'Espace économique européen, l'Islande, s'associent à cette déclaration.

Tout d'abord, l'Union européenne voudrait assurer M. Hans Haekkerup, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, de son plein appui alors qu'il essaie de relever les défis restants au Kosovo.

L'Union européenne se félicite des progrès réalisés au Kosovo pour la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) et appuie sans réserve les efforts constants que le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général déploie en vue d'instaurer des institutions démocratiques et autonomes au Kosovo afin d'assurer une autonomie substantielle pour le peuple du Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999). L'Union européenne appuie pleinement les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général tendant à établir

un cadre juridique et administratif pour la tenue dans l'ensemble du Kosovo d'élections visant à créer un organe de représentants démocratiquement élus appartenant à toutes les communautés nationales. La participation de la population du Kosovo à l'édification de son avenir économique, social et politique apportera un élément important de responsabilisation et est essentiel à la sécurité et à la stabilité à long terme de l'ensemble de la région.

L'Union européenne estime que certaines mesures doivent être prises avant la tenue d'élections. Celles-ci comprennent notamment la mise en oeuvre des résultats des élections municipales, les préparatifs pour une nouvelle inscription d'électeurs sans aucune exclusive, et la définition du mandat et de la composition d'une assemblée pour l'ensemble du Kosovo, ainsi que d'autres institutions relevant de l'ensemble du Kosovo. Il est d'une importance vitale que tous les groupes ethniques participent aux élections. À cet égard, l'Union européenne encourage les autorités de la République fédérale de Yougoslavie à appuyer le processus électoral et à exercer leur influence afin d'assurer la participation des Serbes du Kosovo à ce processus.

L'Union européenne appuie les efforts visant à promouvoir le dialogue et la coopération entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et les institutions compétentes de la République fédérale de Yougoslavie et se félicite des progrès démocratiques réalisés dans ce pays et en Serbie, le plus récemment grâce à la victoire des forces démocratiques aux élections législatives de décembre 2000. L'Union européenne pense que ces progrès permettront la réalisation de réformes politiques, économiques et sociales essentielles au sein de la République fédérale de Yougoslavie, ce qui pourrait également contribuer à réduire les tensions au Kosovo et dans la région de Presevo en Serbie méridionale.

À cet égard, l'Union européenne exhorte les autorités yougoslaves et serbes à trouver les voies juridiques appropriées pour libérer rapidement les Kosovars albanais et les autres prisonniers qui sont encore détenus sans inculpation, pour des motifs politiques, ainsi qu'à rendre compte des personnes disparues de toutes les parties. Ces mesures contribueraient aussi notablement à l'ouverture d'un dialogue entre les représentants du Kosovo et ceux de Belgrade. L'Union européenne réitère également son appel lancé aux autorités de la République fédérale de Yougoslavie et de Serbie pour qu'elles s'acquittent de leurs obligations de coo-

opérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

L'action pour lutter contre la violence et améliorer la situation en matière de sécurité pour tous les habitants au Kosovo devrait rester une priorité absolue pour la MINUK et pour la Force au Kosovo (KFOR). Il est regrettable que des hommes, des femmes et des enfants au Kosovo continuent d'être tués à cause de leur origine ethnique et que des opinions modérées exprimées par des Kosovars politiquement engagés puissent mettre en danger leur sécurité.

L'Union européenne condamne vigoureusement le recours à la violence, l'extrémisme et tout acte qui rend la coexistence des communautés plus difficile et qui nuit à la stabilité régionale. Dans ce contexte, l'Union européenne encourage l'adoption de nouvelles mesures de renforcement de la confiance entre les différentes communautés ethniques au Kosovo et appuie pleinement le droit de toutes les personnes déplacées du Kosovo de regagner leurs foyers dans la paix, la sécurité et la dignité.

L'Union européenne est vivement préoccupée par la récente recrudescence de violence dans la ville de Mitrovica. Ces incidents compromettent gravement le renforcement de la confiance entre les communautés ethniques et sape les activités des membres de la communauté internationale qui oeuvrent dans l'intérêt du peuple du Kosovo. Le Kosovo jouit d'un important appui politique, militaire et financier international qui vise à créer des conditions d'un avenir pacifique et prospère. Cet appui exige la coopération active de tous les citoyens du Kosovo et de leurs dirigeants.

Il y a un aspect important du renforcement de la sécurité au Kosovo. Il s'agit de la réduction du niveau global de la criminalité et du maintien de l'ordre public. À cette fin, plus de 800 policiers civils, ainsi que des juges et des procureurs d'États membres de l'Union européenne, servent au Kosovo. L'Union européenne appuie également le travail de l'École de police du Kosovo chargée de former des policiers locaux et des instructeurs de police. En outre, les États membres de l'Union européenne fournissent plus de 60 % de tous les contingents de la KFOR, qui continue de jouer un rôle crucial dans le maintien de la stabilité et de la sécurité au Kosovo. L'Union européenne se félicite également de noter que les efforts que la communauté internationale déploie pour renforcer la sécurité et la stabilité ont été rigoureusement soutenus par les pays

d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, ainsi que par le pays associé de la Turquie, en tant que fournisseur de contingents, de police civile et d'autres spécialistes à la KFOR et à la MINUK.

Il y a une autre priorité pour l'Union européenne qui est de contribuer à la reconstruction et au développement économique du Kosovo. Depuis 1998, l'Union européenne, qui est de loin le principal bailleur de fonds du Kosovo, a alloué plus de 900 millions d'euros à la reconstruction et à l'aide humanitaire. L'Union européenne reste au premier plan des efforts de reconstruction au Kosovo, ayant engagé 175 millions d'euros à cette fin pour l'année 2001. À cet égard, l'Union européenne estime qu'il est important de continuer de créer des conditions favorables au développement économique du Kosovo en établissant des structures économiques viables et efficaces, y compris dans le domaine financier.

L'Union européenne condamne vigoureusement les actes de violence et les actes illégaux commis par des groupes armés de souche albanaise en Serbie méridionale, et en particulier dans la zone de sécurité terrestre, et réitère son appel tel qu'il est exprimé dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 19 décembre 2000, à une cessation immédiate et complète de la violence dans cette région. L'Union européenne demande à toutes les parties intéressées de faire preuve de la plus grande retenue et de régler toute divergence exclusivement par le dialogue pacifique. L'Union européenne est vivement préoccupée par la recrudescence des tensions dans la région, ce qui pourrait entraver le Couloir de transport X, qui constitue l'un des principaux débouchés septentrionaux des pays des Balkans. L'Union européenne se félicite des mesures concrètes que la KFOR et la MINUK ont prises pour régler ce problème, y compris une surveillance accrue de la frontière administrative.

L'Union européenne se félicite également de l'engagement des autorités de la République fédérale de Yougoslavie d'oeuvrer en vue d'un règlement pacifique et de respecter les dispositions de la résolution 1244 (1999) ainsi que l'Accord militaire technique, et encourage les efforts déployés pour adopter des mesures de renforcement de la confiance afin de stabiliser la situation dans la zone. Ces mesures devraient comprendre l'extension des droits civils aux personnes de souche albanaise dans la région et des mesures concrètes concernant le comportement des militaires et

des policiers de la République fédérale de Yougoslavie et de Serbie dans la zone.

Afin de contribuer plus avant à la stabilisation de la situation, l'Union européenne envisage actuellement un renforcement de la présence de sa mission de surveillance dans la zone touchée.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Yougoslavie.

**M. Mladenović** (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente réunion. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de son exposé.

La situation au Kosovo et à Metohija, province autonome de la République yougoslave qui fait partie intégrante de la Serbie, continue d'être insatisfaisante. Cela tient essentiellement au fait que les dispositions clefs de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité n'ont pas été appliquées, notamment celles concernant la nécessité de créer un environnement sûr et de protéger les Serbes et autres non-Albanais. Des menaces constantes, des actes de violence et des attaques armées contre les Serbes et les autres non-Albanais vivant dans des enclaves démontrent clairement que l'on n'a pas suffisamment fait afin de ramener le calme, assurer le retour des Serbes expulsés et créer des conditions nécessaires à une vie multiethnique dans cette province serbe méridionale.

Le problème du Kosovo et de Metohija est très complexe. Il ne peut être réglé que par une application cohérente de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et en coopération avec les autorités compétentes de la République fédérale de Yougoslavie et de la République de Serbie. Toute tentative visant à résoudre ce problème à la hâte et de façon inadéquate ne pourrait qu'exacerber la situation. Une de ces tentatives consiste à tenir des prétendues élections à l'échelle de l'ensemble du Kosovo. Nous considérons que des élections de cette nature ne peuvent être libres, honnêtes et démocratiques sans une définition précise des autorités qui en seront issues ainsi que des compétences de ces autorités, et sans la création de conditions garantissant un retour dans des conditions sûres de toutes les personnes déplacées. En outre, les élections doivent être préparées en coopération avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et de la République de Serbie.

En outre, nous estimons nécessaire de trouver une solution juste au problème de toutes les personnes détenues, disparues ou enlevées, ce qui contribuerait à créer la confiance mutuelle. La République fédérale de Yougoslavie va bientôt adopter une nouvelle loi d'amnistie qui, nous l'espérons, aura une influence positive sur de nombreuses questions dans ce domaine. Mais le problème des Serbes et des autres non-Albanais, portés disparus au Kosovo et à Metohija depuis le déploiement de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), demeure entier. Nous exigeons une enquête plus approfondie sur leur sort.

Je voudrais rappeler la position du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, qui reste attaché à l'application pertinente de la résolution 1244 (1999) et de l'Accord militaire technique de Kumanovo et est prêt à renforcer sa coopération avec la MINUK et la KFOR. Il est également prêt à conclure un accord sur leur statut dans cette province serbe.

La situation difficile et tendue dans la zone de sécurité terrestre, dans les municipalités de Bujanovac, de Medvedja et de Presevo en Serbie du sud, en République fédérale de Yougoslavie, préoccupe gravement mon gouvernement. La manière dont la situation a évolué dans cette zone montre à quel point il serait dangereux pour la région de ne pas appliquer la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité pleinement et avec cohérence. C'est une raison de plus pour nous de demander si les responsables ont utilisé toutes les possibilités et l'autorité à leur disposition afin de s'acquitter pleinement de leurs responsabilités découlant de ladite résolution.

Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie a, à maintes reprises, attiré l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que la situation dans la zone de sécurité de Serbie du sud, créée par des groupes armés d'extrémistes et de terroristes albanais venus du Kosovo et de Metohija, était inacceptable. Ces groupes armés albanais menacent la vie, la sécurité des citoyens locaux, leurs droits de l'homme fondamentaux, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Serbie et de la République fédérale de Yougoslavie et, par conséquent, la paix et la sécurité dans la région.

Il est donc nécessaire que le Conseil de sécurité prenne des mesures fermes afin de répondre aux exigences contenues dans la déclaration présidentielle du 19 décembre 2000, demandant la cessation immédiate

et complète de la violence, la dissolution des groupes extrémistes des Albanais de souche et leur retrait immédiat de la région, et en particulier de cette zone de sécurité terrestre.

La République fédérale de Yougoslavie et son gouvernement ont récemment adopté un plan et un programme visant à résoudre la crise causée par les activités des groupes terroristes albanais dans les municipalités de Bujanovac, Presevo et Medvedja. Les grandes caractéristiques de ce plan comprennent le règlement de la crise par des voies pacifiques avec la participation des représentants de la communauté de souche albanaise et l'appui de la communauté internationale. L'objectif est de résoudre ce problème de manière démocratique et transparente.

Les objectifs clefs de ce plan comprennent l'établissement de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de la Serbie et de la République fédérale de Yougoslavie dans cette partie de leur territoire, le maintien et le développement du caractère multiethnique de la région en respectant tous les droits civiques et humains de la communauté de souche albanaise, la protection des intérêts fondamentaux des Serbes dans la région, de leurs biens et de leur sécurité ainsi que la création d'une société multiethnique fondée sur la démocratie avec pour corollaire le développement économique viable des municipalités de Presevo, Bujanova et Medvedja.

Le plan entrevoit une solution en trois étapes. Dans la première étape, qui est en cours, un appel a été lancé à la communauté de souche albanaise en vue d'un règlement pacifique, notamment la demande qu'aucun acte terroriste ne soit perpétré jusqu'à la fin des négociations. Pour leur part, l'armée et la police n'entreprendraient que des activités défensives jusqu'à la fin des négociations.

L'accord sur le règlement est attendu dans la deuxième étape du plan. Ce serait la cessation totale et durable de tous les actes terroristes, le désarmement des terroristes et le démantèlement des structures fortifiées. Ce serait suivi du retrait des forces militaires et policières alors que la police locale mixte ainsi que les unités militaires, notamment les unités de surveillance de frontières, demeureraient sur place. Cela créerait des conditions favorables au dégagement des routes et au libre retour des personnes déplacées. Ceux qui ne prendraient pas part à des violences d'ici la fin de cette étape ne seraient pas poursuivis. Avant de l'entamer, il

faudrait réduire ou éliminer totalement la zone de sécurité terrestre sur la base de nos propositions précédentes, ce pour quoi nous comptons sur la compréhension de la communauté internationale.

La troisième et dernière étape verrait l'établissement total de la sécurité et de la paix dans la région, ce qui permettrait d'intégrer la communauté de souche albanaise dans les systèmes politique, étatique et social et de faire respecter ces droits de l'homme conformément aux normes européennes les plus élevées en la matière. L'intégration des Albanais reflèterait la composition ethnique locale dans les institutions d'État, l'économie et l'activité sociale. Cela impliquerait une représentation appropriée des Albanais de souche aux conseils municipaux et au gouvernement de la Serbie, l'élimination de toutes les formes d'atteinte aux droits de l'homme par un contrôle plus efficace de la police et des autres organes gouvernementaux ainsi qu'un accès libre à des organisations de défense des droits de l'homme accréditées pour examiner la situation sur le terrain. Cela devrait créer des conditions favorables au développement économique et social dans la région conformément aux priorités et projets acceptés.

En adoptant ce plan et en lançant un appel à la communauté albanaise dans les municipalités de Bujanovac, Medvedja et Presevo en faveur des négociations, le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et celui de la République de Serbie se sont fermement engagés à régler la crise par des moyens pacifiques et démocratiques. Nous apprécions d'ailleurs beaucoup l'appui de la communauté internationale en faveur de cette démarche.

Il appartient désormais à la communauté de souche albanaise de montrer qu'elle est bien disposée à accepter ce plan. Nous soulignons qu'il faut entamer le dialogue au plus tôt. Plus le temps passe, moins il y a de chances de résoudre la crise de manière pacifique et diplomatique. En cas d'échec, les membres de la communauté de souche albanaise en Serbie du sud en porteraient l'entière responsabilité, ce dont la communauté internationale devrait tenir compte. La République fédérale de Yougoslavie et la République de Serbie ne peuvent patienter sans fin car le maintien de la situation actuelle – le statu quo – est totalement inacceptable.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Guéhenno qui va répondre aux questions et commentaires qui lui sont adressés.

**M. Guéhenno** (*parle en anglais*) : Je transmets au Représentant spécial M. Hans Haekkerup et à ses collaborateurs les manifestations d'appui exprimées à l'égard de ses efforts lors du débat d'aujourd'hui.

Je voudrais aborder une question précise qui m'a été posée par le Représentant du Royaume-Uni sur la sécurité et en particulier sur la mise en place de juges internationaux.

La mise au point d'un appareil judiciaire au Kosovo capable de renforcer la confiance entre les différentes communautés est une fondation indispensable. C'est la pierre angulaire d'une paix stable dans cette partie du monde. Nous avons vu que les juges internationaux sont très utiles à cet égard, non seulement parce qu'ils donnent une impression d'impartialité, et la renforcent, mais aussi parce qu'ils facilitent la tâche des juges locaux désireux de faire preuve d'impartialité et leur permettent de mieux résister aux pressions exercées sur eux.

À cet égard, nous avons augmenté le nombre de juges internationaux. En décembre dernier, il n'y avait que 10 juges internationaux et 3 procureurs internationaux. Comme je l'ai dit dans mon exposé, nous avons maintenant 12 juges et 5 procureurs, ce qui signifie que nous pouvons couvrir les cinq régions du Kosovo d'une présence judiciaire internationale, ce qui est très important.

Nous continuerons de discuter avec la Mission pour savoir si nous pouvons renforcer la présence de la justice internationale, vu qu'il est nécessaire de maintenir un équilibre délicat entre les pouvoirs judiciaires locaux et la présence internationale. Il s'agit d'un équilibre très délicat. Mais nous continuerons de discuter avec la Mission pour savoir si nous pouvons apporter des améliorations et progresser. Nous nous félicitons des offres des États Membres consistant à fournir des juges internationaux car il s'agit d'une tâche très difficile et astreignante. Nous sommes très reconnaissants à tous les pays qui ont fourni des juges internationaux au Kosovo.

**Le Président** (*parle en arabe*): Je remercie M. Guéhenno des éclaircissements qu'il a apportés.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 25.*